

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'INSERTION DU PAYS DE MONTAUBAN TROIS RIVIERES

A.D. n° 2006-1310

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un Revenu Minimum d'Activité ;

VU la délibération du Conseil Général de Tarn et Garonne du 26 novembre 2004 ;

VU les propositions présentées par les différentes collectivités territoriales, organismes et associations concernées ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'Arrêté Départemental n°2005-2113, en date du 19 septembre 2005, est abrogé.

Article 2 : La composition de la CLI de « Pays de Montauban Trois Rivières » est fixée comme suit :

Président : Monsieur Jacques MOIGNARD

I – Représentants du Conseil Général :

- Monsieur Etienne ASTOUL, titulaire
- Monsieur Roland GARRIGUES, suppléant
- Madame Maryse DE SANTI, titulaire
- Monsieur Jean-Pierre QUEREILHAC, suppléant
- Monsieur Jacques MOIGNARD, titulaire
- Monsieur Jean-Marc PARIENTE, suppléant
- Monsieur Claude MOUCHARD, titulaire
- Monsieur José GONZALEZ, suppléant
- Monsieur Jacques ROSET, titulaire
- Monsieur Jacques LARROQUE, suppléant

II – Représentants des collectivités territoriales :

Communauté d'agglomération de Montauban et des 3 Rivières

- Monsieur Amar SI BELKACEM, titulaire
- Monsieur Francis BOURGADE, suppléant
- Monsieur Alain GABACH, titulaire
- Monsieur Pierre BONNEFOUS, suppléant

Communauté de communes Garonne et Canal

- Madame Denise ROCHA, titulaire
- Madame Rita OPERTI, suppléante
- Monsieur Gilbert DUMAS, titulaire
- Madame Liliane FAURE, suppléante

Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise

- Monsieur Jean VIEVILLE, titulaire
- Monsieur Claude LAFARGUE, suppléant
- Monsieur Charles MALMON, titulaire
- Monsieur Jean-Michel PRAYSSAC, suppléant

Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier

- Monsieur Jean-Louis MARTY, titulaire
- Madame Marie-Claude NEGRE, suppléante
- Madame Bernadette MARCHAND, titulaire
- Madame Iladia BIANCO AUSSET, suppléante

III – Représentants de l'Etat :

1 - DDTEFP :

- Madame Olivia LEMARD, titulaire

2 - Préfecture :

- Madame Chantal POURADIER-DUTEIL, titulaire

IV – Représentants de la DSD :

- Le responsable du pôle de Grisolles : Madame Sylvie FALBA
- Le responsable du pôle de Moissac : Madame Mauricette DAUGE
- Le responsable du pôle de Montauban : Madame Brigitte CUILA (CMS Villebourbon)
- Le responsable du pôle de Montauban : Madame Danièle BRUNET (CMS Unal)
- Le responsable du pôle de Montauban : Madame Laurence FOLINIE (CMS Les Chênes)
- Le responsable du pôle de Montauban : Monsieur Jean-Claude CONTE (CMS Labat)
- Le responsable du pôle de Montech : Monsieur Jean-Paul DELMAS

V – Représentants des organismes économiques et sociaux :

ADIAD

- Madame Laurence REMUZON, titulaire
- Madame Annie VINCENTI, suppléante

ADIL 82

- Madame Catherine PUJOL, titulaire
- Mademoiselle Noura BELKADI, suppléante

ANPE

- Madame Jacqueline BONNET, titulaire
- Monsieur Christophe BIRON, suppléant

AMAR

- Madame Sylvie BERNADET, titulaire
- Madame Béatrice CASSAYRE, suppléante

Chambre d'Agriculture

Monsieur Denis PENDARIES, titulaire
Monsieur Laurent ROUX, suppléant

Chambre de Commerce et d'Industrie

- Monsieur José ZURLO, titulaire
- Monsieur Jean-Luc BENTAJOU, suppléant

Chambre des Métiers

- Monsieur Jacques LARROQUE, suppléant
- Madame Claude RIBOTTA, titulaire

CIBC

- Madame Sophie CLAMENS, titulaire
- Madame Laurence DEBAR, suppléante

Mission Locale

- Monsieur LEVITTE, titulaire
- Madame BAYLAC, suppléante

PACT-ARIM

- Monsieur Michel THOMAS, titulaire
- Madame Céline CANAVEIRA, suppléante

Roger Tort

- Monsieur Jean-Pierre COIGNARD, titulaire
- Madame Laure LAMELOISE ou Madame Stéphanie DESORTHEs, suppléantes

UDAF

- Monsieur Christophe LAFFAITEUR, titulaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 19 juin 2006

Le Président,